



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Alerte sécheresse dans le bassin de gestion des 4 vallées et des eaux superficielles de Galaure et Drôme**

Grenoble, le 24/06/2020

Un arrêté préfectoral qui sera publié demain place le bassin de gestion des 4 vallées et les eaux superficielles de Galaure-Drôme des collines en alerte sécheresse.

La nappe de l'Est Lyonnais est maintenue en alerte, et le reste du département en vigilance sécheresse pour toutes les eaux superficielles et souterraines.

Les pluies de l'automne ont permis de recharger partiellement les nappes phréatiques mais l'absence de pluie au cours du mois de mars, d'avril puis fin mai ont induit des difficultés sur des ressources déjà fragilisées par plusieurs années de sécheresses successives. Les prévisions de Météo France annoncent par ailleurs un été chaud. Le département de l'Isère a par ailleurs été identifié comme territoire à risque sécheresse lors du comité national de l'eau du 04 mai 2020.

Suite au Comité Départemental de l'Eau du 11 juin 2020, le Préfet a décidé de placer les eaux souterraines et superficielles des 4 vallées et les eaux superficielles de Galaure-Drôme des collines en alerte. La nappe de l'Est Lyonnais est maintenue en alerte et les cours d'eau et les nappes de l'ensemble du département en vigilance, à l'exception de la rivière Isère et du fleuve Rhône.

**La vigilance ne s'accompagne d'aucune mesure de restriction mais chaque citoyen et chaque usager est invité à être vigilant et économe dans sa consommation d'eau.** Faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne d'eau c'est préserver pour chacun les biens précieux que sont la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Par ailleurs la nappe de l'Est Lyonnais, les eaux superficielles et souterraines des 4 vallées et les cours d'eau de la Galaure-Drôme des collines sont à des niveaux très bas. La recharge hivernale et printanière a été très faible pour la nappe des 4 vallées. Le niveau des eaux superficielles sur la Galaure et la Drôme des Collines est considéré comme fragile malgré les pluies de début juin. Le préfet a décidé de placer ces masses d'eau en alerte sécheresse, en continuité avec les situations dans le Rhône et la Drôme.

La situation d'alerte impose les restrictions suivantes sur les usages de l'eau :

- **Pour tous :**

**Contact presse  
Service Départemental  
de la Communication Interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05  
Mél : [pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun  
38000 Grenoble Cedex 01



## PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles ;
  - Interdiction du remplissage des piscines de plus de 5m<sup>3</sup> à usage privé ;
  - Interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des golfs, et des stades et espaces sportifs, de 9H00 à 20H00 ;
  - Réduction de moitié du débit dérivé alimentant les plans d'eau et des étangs par rapport au débit dérivé autorisé ;
  - Interdiction de manœuvrer des ouvrages hydrauliques entraînant des lâchers d'eau ;
  - Interdiction d'effectuer des travaux dans le lit du cours d'eau destinés à accroître ou maintenir le prélèvement.
- **Pour les communes :**
    - Interdiction de laver les voiries ;
    - Interdiction de faire fonctionner les fontaines publiques en circuit ouvert sur l'eau potable.
  - **Pour l'agriculture :**
    - Baisse de 15 % des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation, pour les autres prélèvements (hors irrigation ou assimilés domestiques) interdiction de prélever de 9h à 20h.
  - **Pour l'industrie :**
    - Respect du niveau 1 de restriction sécheresse explicité dans les arrêtés individuels d'autorisation d'exploitation des industriels (installations classées pour la protection de l'environnement).
  - **Pour les gestionnaires de réseau d'eau potable :**
    - Renforcement du suivi des niveaux des captages et des forages d'eau potable, transmission des données à l'administration.

Les communes concernées par l'alerte sécheresse sont :

Galaure-Drôme des Collines : Montfalcon, Roybon, Saint-Clair-sur-Galaur

Nappe de l'Est Lyonnais : Charvieu-Chavagneux, Heyrieux, Janneyrias, Valencin, Villette-d'Anthon

Quatre Vallées en amont de Vienne : Artas, Ceauvoir-de-Marc, Chonas-l'Amballan, Chuzelles, Les Cotes-d'Arey, Culin, Diemoz, Estrablin, Eyzin-Pinet, Meyrieu-les-Etangs, Meyssies, Moidieu-Detourbe, Reventin-Vaugris, les Roches-de-Condrieu, Royas, St-Clair-du-Rhône, St-Prim, St-Sorlin-de-Vienne, Ste-Anne-sur-Gervonde, Savas-Mepin, Septeme, Serpaize, Seyssuel, Villeneuve-de-Marc, Charantonay, Chasse-sur-Rhône, Chatonnay, Jardin, Lieudieu, Luzinay, Oytier-st-Oblas, Pont-Evêque, St-Georges-d'Espéranche, St-Jean-de-Bournay, St-Just-Chaleysin, Vienne, Villette-de-Vienne.

Les usages non prioritaires de l'eau à partir du réseau d'eau potable peuvent être limités par arrêté municipal.

L'intégralité de l'arrêté fixant les mesures de vigilance et d'alerte est disponible sur le site des services de l'État de l'Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) . Vous pouvez vous tenir informé de la situation de sécheresse en Isère et en France sur le site [www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr](http://www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr) .

### Contact presse Service Départemental de la Communication Interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05  
Mél : [pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun  
38000 Grenoble Cedex 01